



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Août 2017

SYNTHÈSE DU COMITÉ SYNDICAL DU SYTRAL DU JEUDI 31 AOÛT 2017

■ **Modification des statuts du SYTRAL : substitution du département du Rhône par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (loi NOTRe) et adhésion de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR)**

Créé en 1984, le SYTRAL regroupait la communauté urbaine de Lyon et le Conseil Général du Rhône devenu depuis respectivement la Métropole de Lyon et le Département du Rhône, et exerçait la compétence d'autorité organisatrice des transports pour ces deux collectivités.

Au cours des dix dernières années, le ressort territorial du SYTRAL s'est étendu aux communes de Givors et Grigny puis Lissieu et enfin Quincieux du fait de leur intégration à la Communauté Urbaine de LYON. Les communes de Brindas, Chaponost, Grezieu la Varenne, Messimy, Sainte Consorce et Thurins ont rejoint le Sytral au cours de l'année 2013 par adhésion directe, de même qu'au 1^{er} janvier 2015 le Sytral a accueilli la Communauté de Communes de L'Est Lyonnais (CCEL) et la Communauté d'agglomération Villefranche/Beaujolais/Saône (CAVBS) du fait de l'adhésion au SYTRAL du Syndicat mixte des transports du Rhône (SMTR).

Actuellement, le Sytral exerce donc la compétence organisation des transports sur la Métropole de Lyon et la totalité du Département du Rhône, qu'il s'agisse des réseaux urbains, non urbains ou de la liaison ferrée de desserte de l'aéroport Saint Exupéry. Cela concerne près de 1 800 000 habitants desservis par trois réseaux (TCL, Cars du Rhône et Libellule) et deux services (Optibus et Rhônexpress). Près de 475 millions de voyages sont effectués annuellement sur les réseaux gérés par le SYTRAL.

A compter du 1^{er} septembre 2017 et afin d'intégrer d'une part les évolutions législatives issues de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et d'autre part la demande d'adhésion de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) au SYTRAL, il est nécessaire de revoir les statuts.

Le comité syndical a pris acte de la succession du Département du Rhône par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au 1^{er} septembre 2017, accepté la demande d'adhésion de la COR au 1^{er} septembre et approuvé le projet de modification des statuts du SYTRAL.

Le comité syndical du SYTRAL sera désormais composé de :

23 élus de la Métropole

4 élus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

1 élu pour les communes de Brindas, Chaponost, Grezieu la Varenne, Messimy, Sainte Consorce et Thurins

1 élu de la Communauté d'agglomération Villefranche/Beaujolais/Saône (CAVBS)

1 élu de la Communauté de Communes de L'Est Lyonnais (CEEL)

1 élu de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR)

CONTACTS PRESSE

Olivia Vansoen : Responsable des relations presse / vansoen@sytral.fr / 06 74 35 39 61

